



Remboursement de biens suite à séparation

Par nicolasaubagne

Bonjour,

Suite à ma séparation avec mon ex-compagne (ni mariée, ni pacsée, ni concubinage), je souhaite récupérer une montre électronique et me faire rembourser le coûts d'un canapé et de divers équipements de jardin pour lesquels j'ai toutes les factures à mon nom et pour lesquelles elle continue d'avoir la jouissance.

Que faire ?

Dois-je contacter un huissier et/ou un avocat ?

Merci par avance pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Commencez par un courrier recommandé pour réclamer ces biens.

Toutefois comme "possession vaut titre", vos factures ne servent plus à grand chose.

De plus quels étaient vos contributions aux dépenses de la vie commune ? Ces biens représentent éventuellement votre quote part...

La loi ne peut pas grand chose pour vous, il ne vous reste que la négociation amiable.